

et essentiel de la division de l'édition. Le Comité le reconnaît et en approuve la continuation. Nous approuvons également la décision de ne plus ouvrir de nouvelles librairies, le prix de location de locaux à des endroits bien placés étant prohibitif. Nous suggérons ici, afin de contrôler les coûts, de réévaluer les baux quand ils arrivent à l'expiration. A part dans les six librairies actuelles d'Information Canada, les publications se vendent chez des dépositaires agréés. Il s'agit de librairies commerciales qui ont droit à un rabais sur les publications gouvernementales en échange de leur exposition au même titre que les autres livres. D'après le rapport annuel de 1972-1973, 50 librairies ont passé des accords avec Information Canada, et on s'attend que vers la fin mars 1974, 125 l'aient fait. On encourage également les autres librairies à vendre les publications d'Information Canada en se servant des rabais sur commande (même si ces rabais sont inférieurs à ceux auxquels ont droit les dépositaires agréés). Les livres sont vendus à tous les commerçants, et non pas déposés, ce qui veut dire qu'en cas de mévente, ce sont les commerçants et non Information Canada qui subissent les pertes financières. Actuellement, les revenus d'Information Canada sont versés au Fonds du revenu consolidé.

Information Canada espère qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 1974, il pourra, grâce à un fonds de roulement, auto-financer ses services d'édition et de distribution. Devenant ainsi pratiquement autonomes, ils auront un caractère commercial, et, la comptabilité étant mieux définie, ils devront viser à une plus grande efficacité pour ne pas opérer à perte.

Pour l'année fiscale 1972-1973, les publications gouvernementales ont produit environ 4 millions de dollars de revenu, ce qui répond à une forte demande de la part du public pour les renseignements qu'il n'hésite pas à payer. Que l'éditeur soit une société privée ou Information Canada, les livres et les brochures intéressant les Canadiens se vendent, et il est plus qu'heureux de voir le contribuable verser volontairement quelques dollars au gouvernement pour services rendus. Le fait que ledit contribuable fait son choix et reçoit quelque chose de matériel en échange de son argent n'a peut-être pas grand-chose à voir. Quoi qu'il en soit, Information Canada est responsable du fonctionnement et de l'efficacité de ce service. Le Comité recommande que l'on vérifie si les librairies et dépositaires agréés distributeurs de publications gouvernementales encouragent bien la vente et ont en permanence des stocks suffisants des ouvrages courants. Cela n'a pas toujours été le cas, et il semble qu'Information Canada n'ait pas été assez dynamique dans la promotion de ses publications.

Information Canada pourrait contribuer matériellement à la promotion de ses publications au moyen d'une vaste publicité. Cela pourrait se faire sous la forme de messages publicitaires réguliers donnant la liste des publications gouvernementales les plus actuelles, comme les lois fiscales, les conseils économiques aux agriculteurs, et les questions d'intérêt culturel. Cette publicité indiquerait également où se procurer les ouvrages, en donnant le nom des librairies et des dépositaires agréés, comment se les procurer